



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts de l'identification permanente  
du matériel roulant ferroviaire****Cinquième session**

Genève, 4-6 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session\*\* \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 mai 2022

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires.
3. Questions diverses.
4. Date de la prochaine session.
5. Résumé des décisions.

---

\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :  
<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=7FLWz7>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.

\*\* En raison de la pandémie de COVID-19, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/364550>.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/1

### 2. Conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires

Le Groupe d'experts voudra bien débattre de la conception des marques permanentes du système d'individualisation des véhicules ferroviaires (URVIS), ainsi qu'il est prévu dans son mandat. Il pourra être question des points suivants :

a) Meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et prescriptions nationales dans ce domaine

Les États membres voudront bien faire part de leurs meilleures pratiques et des exigences nationales relatives au matériel roulant en s'appuyant sur les présentations faites lors des sessions précédentes. Les cas d'utilisation et d'apposition des numéros URVIS sur le matériel roulant seront également examinés au titre de ce point de l'ordre du jour (ancien point 2 b) de l'ordre du jour). Enfin, les experts seront informés de la situation concernant le Protocole ferroviaire de Luxembourg.

b) Élaboration d'un cadre

Pendant les discussions tenues lors des précédentes sessions du Groupe, les experts ont convenu qu'il fallait poursuivre les travaux sur les Règles types pour l'apposition du numéro URVIS. Pour ce faire, il était prévu de mettre à jour le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/8. Le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/4 contient le texte mis à jour soumis pour discussion à la session. Le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/5 présente des observations sur les modifications. Dans le cadre des discussions sur les Règles types, les experts voudront bien examiner les solutions envisageables pour le marquage du matériel roulant ferroviaire, telles qu'elles sont présentées à l'appendice I des Règles types figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/4.

En ce qui concerne la demande du Groupe de mieux comprendre les exigences du Comité de révision des Règles types, le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/3, qui présente les options explorées par le Comité de révision. Les représentants voudront bien approfondir la discussion sur l'élaboration des Règles types à la présente session.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être aussi être informé de l'avancement des travaux relatifs au projet de règlement pour le registre international.

#### Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/8, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/3,  
ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/4, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/5

### 3. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

#### **4. Date de la prochaine session**

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, les 29 et 30 août 2022. De leur côté, les représentants peuvent envisager de réunir un groupe de rédaction informel avant la prochaine session, éventuellement du 1<sup>er</sup> au 3 juin.

#### **5. Résumé des décisions**

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. Les représentants sont invités à adopter le projet de liste de décisions. À l'issue de la session, le Secrétaire établira le rapport final de la session en coopération avec le Président et le Vice-Président.

---